Quand l'aide à domicile fusionne avec les soins infirmiers

Quand l'aide et le soin fusionnent

*Depuis ce 1er janvier nous sommes en capacité de proposer à tous nos administrés le même niveau de service quelle que soit la commune dans laquelle ils habitent ; tout cela dans un contexte de fusion des deux services SSIAD et SAAD en **un service autonomie** unifié qui sera plus efficace et plus lisible pour les usagers.*

Présentation.

Pourquoi une fusion SSIAD SAAD ?

Un décret du 13 juillet 2023 indique que les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) autorisés sont maintenant considérés comme des « services autonomie à domicile ». Cette réforme lancée par le gouvernement vise à simplifier les démarches des français les plus fragiles, en créant le service autonomie à domicile, service qui propose des prestations d'aide, d'accompagnement et de soins. Pour notre communauté de communes cela veut dire la fusion du SAAD et du SSIAD Cagire Garonne Salat.

Pour quelles missions ?

Le concept de « maintien à domicile » englobe l'ensemble des moyens mis en œuvre pour qu'une personne en perte d'autonomie puisse rester à son domicile dans de bonnes conditions et en adéquation avec ses choix personnels.

➔ PRÉSERVER et soutenir l'autonomie des personnes en les accompagnant dans les actes quotidiens afin qu'elles puissent vivre dans le lieu de résidence de leur choix tant que cela est possible ;

➔ RÉPONDRE AUX BESOINS de soin et de liens sociaux ;

➔ INTERVENIR AU DOMICILE ou lors des déplacements des personnes depuis leur domicile ;

➔ CONTRIBUER AU REPÉRAGE DES FRAGILITÉS de la personne accompagnée, notamment lors d'interventions dans le cadre du soutien à l'autonomie ;

➔ PRÉVENIR LES RISQUES de maltraitance et anticiper les besoins des aidants, ainsi que les réponses à y apporter.

Qui peut bénéficier du Service Autonomie , quand et comment ?

➔ J'AI BESOIN D'AIDE À DOMICILE DANS MON QUOTIDIEN pour le ménage, les courses, hygiène et repas, soutien, écoute, stimulation ou dans un contexte de répit de l'aidant.

➔ J'AI BESOIN DE SOINS À DOMICILE ET J'AI UNE PRESCRIPTION MÉDICALE

Dans les 2 cas, j'appelle le seul SERVICE AUTONOMIE pour m'accompagner dans la mise en place des prestations à mon domicile :

05 61 97 85 94

Standard du Service autonomie

Le service autonomie en chiffres

354
BÉNÉFICAIRES
EN 2023

110
AGENTS SAAD
EN 2023

37 PLACES
ET 12 AGENTS SSIAD
AVANT LA CRÉATION DU SERVICE AUTONOMIE

59 LITS
DEPUIS LE 1ER JANVIER 2024

65 000 h
DE PRESTATION
EN 2023

14,2% PART DE 75 ANS
SUR LE TERRITOIRE CAGIRE GARONNE SALAT CONTRE 7,8% EN HAUTE-GARONNE ET 9,5% AU NIVEAU NATIONAL

Communauté de communes
Cagire Garonne Salat
15 avenue du Comminges
31260 Mane

**Sur rendez-vous à Aspet
ou Permanence le vendredi**

Des ateliers pour les seniors

Pour les 60 ans et plus, de nombreux ateliers et rencontres sont proposés tout au long de l'année sur les thèmes du numérique à Mane, de la nutrition à Saint-Martory et du sport adapté à Figarol. L'idée est de vous accompagner pour faire de l'ordi votre ami, avoir les bons réflexes pour manger et bouger et vous dépenser par une activité physique adaptée au fil des saisons. **Tous ces ateliers sont GRATUITS.** N'hésitez plus ! Renseignements et inscriptions auprès de nos équipes.

Nous contacter

SERVICE AUTONOMIE
CAGIRE GARONNE SALAT

Standard :

05 61 97 85 94

service.autonomie@
cagiregaronnesalat.fr